



GROUPE MIRABAUD

DÉCLARATION SUR LES DROITS HUMAINS

Selon la définition des Nations Unies, les droits humains désignent « les droits inaliénables de tous les êtres humains, sans distinction aucune, notamment de race, de sexe, de nationalité, d'origine ethnique, de langue, de religion ou de toute autre situation. Les droits humains incluent le droit à la vie et à la liberté. Ils impliquent que nul ne sera tenu en esclavage, que nul ne sera soumis à la torture. Chacun a le droit à la liberté d'opinion et d'expression, au travail, à l'éducation, etc. Nous avons tous le droit d'exercer nos droits humains sur un pied d'égalité et sans discrimination ».¹

Mirabaud promeut les principes fondamentaux des droits humains à l'échelle du Groupe. Notre Déclaration sur les droits humains traduit formellement nos efforts pour respecter les droits humains internationalement reconnus dans tous nos investissements.

Portée

Cette Déclaration sur les droits humains s'applique au Groupe Mirabaud.

Notre engagement en faveur des droits humains

Notre Déclaration sur les droits humains s'appuie sur la législation et les codes de bonnes pratiques de l'industrie, notamment la **Charte internationale des droits de l'homme** (qui comporte la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ; le Pacte international relatif aux droits civils et politiques), ainsi que la **Déclaration de l'Organisation internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et ses huit conventions fondamentales**.

Signataire des **Principes de l'ONU pour l'Investissement Responsable (PRI)** depuis 2010, Mirabaud intègre et promeut les principes internationalement reconnus pour une finance responsable. Nous adhérons aux Dix Principes du **Pacte mondial des Nations unies (PMNU)** relatifs aux droits humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Mirabaud s'engage à promouvoir et faire progresser la finance durable, une position évidente auprès des associations faitières suisses, en tant que membre fondateur de **Swiss Sustainable Finance (SSF)** et partenaire de **Sustainable Finance Geneva (SFG)**.

Mirabaud s'emploie à donner un exemple positif et à garantir le respect des droits humains de notre personnel. Pour tenir cet engagement, nous nous appuyons sur un

processus de recrutement solide, sur des politiques internes en matière d'emploi et sur la conformité aux lois et réglementations locales relatives aux droits humains. La diversité et l'inclusion sont au cœur de notre culture d'entreprise et favorisent un environnement mettant en valeur le respect. Elles offrent, par ailleurs, les mêmes chances à toutes les personnes candidates ou employées, sans considération de culture, d'appartenance ethnique, de religion, d'âge, de genre, d'orientation sexuelle ou de handicap.

Gouvernance et suivi

Le Comité Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) du Groupe Mirabaud surveille les risques qui menacent les droits humains afin de garantir le respect des valeurs et missions de l'entreprise au sein de toutes nos activités. Un comité de gestion des investissements et des risques se réunit régulièrement pour discuter de questions liées au risque de placement au sein de l'entreprise et garantir la conformité aux processus ESG, en vérifiant leur application et en repérant les éventuels manquements aux règles ESG au sein de nos fonds et de nos mandats.

Nous évaluons la performance extra-financière de nos fonds, en effectuons le suivi et la publions dans le cadre de stratégies spécifiques. Nos rapports ISR incluent, entre autres, une série d'indicateurs relatifs aux droits humains, tels que l'exposition aux produits controversés selon les critères ESG, les politiques d'entreprise dédiées à la liberté d'association et à la diversité, la ratification ou non du Pacte mondial des Nations Unies et l'implication des entreprises dans des controverses en lien avec les droits humains.

¹ www.un.org/fr/global-issues/human-rights



DEVOIR DE DILIGENCE EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS

Exclusions

Conformément aux valeurs et aux convictions ESG de Mirabaud, nous appliquons des restrictions aux secteurs économiques et aux entreprises impliqués dans des activités controversées et faisant face à des défis éthiques, sociaux et environnementaux essentiels.

Dans le cas des droits humains, Mirabaud dispose de lignes directrices sectorielles et de restrictions commerciales spécifiques détaillées dans sa [politique d'exclusion](#). Dans le cadre de nos engagements, nous nous abstenons d'investir dans toute entreprise impliquée dans le secteur des armes controversées, indépendamment des revenus que génèrent de telles activités. Cependant, la politique d'investissement durable et responsable de Mirabaud va même plus loin en s'opposant très clairement aux investissements dans les titres souverains émis par des pays coupables de graves violations des droits humains et d'infractions aux traités internationaux, tous ces pays étant listés dans la politique d'exclusion du groupe.

Intégration ESG

Nous conjugons aussi bien les considérations ESG matérielles que les considérations financières avec nos processus d'investissement, l'établissement des portefeuilles et la recherche. Nous abordons la question des droits humains selon une approche globale, alliant perspectives descendantes et ascendantes. Nous nous appuyons également sur les notes et les recherches de fournisseurs externes prenant en compte l'approche et le respect des droits humains par les

entreprises. Nous menons en outre nos propres analyses en complément de ces informations.

Actionnariat actif

Chez Mirabaud, nous pensons que l'actionnariat actif est un moyen d'améliorer la valeur à long terme et de promouvoir la bonne gouvernance d'entreprise au sein des sociétés dans lesquelles nous investissons. Nous entretenons avec les sociétés un dialogue constructif sur les questions ESG et encourageons les bonnes pratiques, en les enjoignant notamment à respecter et à promouvoir les droits humains des employés et des fournisseurs.

Principales incidences négatives (« Principal Adverse Impacts – PAI »)

Mirabaud contrôle par ailleurs les principales incidences négatives (« Principal adverse impacts – PAI ») de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, notamment les indicateurs relatifs aux droits sociaux et des salariés, au respect des droits humains et à la lutte contre la corruption. Pour plus d'informations sur notre déclaration sur les PAI, veuillez consulter le document suivant : [Principal Adverse Impact Statement](#).

Mirabaud est fermement résolu à faire respecter et à soutenir les droits humains dans l'ensemble de ses opérations, tout en s'efforçant de responsabiliser les sociétés qui bénéficient de nos investissements.

